

PRÉFET DU VAL-D'OISE

OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE II – TITRE 1er

Par arrêté préfectoral N° 2011/10606 du 23 novembre 2011, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée, au titre du Code de l'environnement – livre II – titre 1er par le SIAAP (syndicat interdépartemental pur l'assainissement de l'agglomération parisienne) en vue de réaliser la valorisation agricole des boues de l'usine d'épuration Seine-Aval.

Cette enquête se déroulera du **19 DÉCEMBRE 2011 AU 19 JANVIER 2012 INCLUS** sur 31 communes du Val-d'Oise, à savoir :

Ableiges, Amenucourt, Avernès, Belloy-en-France, Boissy-l'Aillerie, Bray-et-Lu, Buhly, Chars, Chennevières-les-Louvres, Condécourt, Courcelles-sur-Viosne, Épiais-les-Louvres, Frémainville, Genainville, Génicourt, Le Bellay-en-Vexin, Longuesse, Louvres, Marines, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Noisy-sur-Oise, Sagy, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais, Saint-Witz, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Us, Vigny.

L'opération projetée est rangée sous la rubrique définie au tableau de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement, énoncée ci-dessous :

Rubrique de la nomenclature	Volume de l'opération	régime
2.1.4.0.	Épandage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0. la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : 1°/ Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m3/an ou DBO5 supérieure à 5 t/an	A

Une commission d'enquête est désignée. Sa composition est la suivante :

- Monsieur Marc ALLART Administrateur territorial (en retraite)	Président
- Monsieur Jean-Pierre FOUCAULT Ingénieur des Ponts et Chaussées (en retraite)	membre titulaire
- Madame Françoise DE MENTHON DEUG Administration	membre titulaire
- Madame Ghislaine MENARD Retraitée de la FPT	membre suppléant

les permanences seront réalisées en mairies de Marines, Bray-et-Lu, Vigny, Louvres et Belloy-en-France, désignées sièges de l'enquête selon le calendrier suivant :

COMMUNES	Dates	Heures de permanence
MARINES	Lundi 19 décembre 2011	de 9 H.00 à 12 H. 00
BRAY-ET-LU	Jeudi 29 décembre 2011	de 14 H. 00 à 17 H. 00
VIGNY	Jeudi 5 janvier 2012	de 9 H. 00 à 12 H. 00
LOUVRES	Mardi 10 janvier 2012	de 17 H. 00 à 20 H. 00
BELLOY-EN-FRANCE	Jeudi 19 janvier 2012	de 9 H. 00 à 12 H. 00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier et les documents qui y sont joints, resteront déposés dans les communes concernées par le projet où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures ouvrables de celles-ci, formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet et y adresser toute correspondance au Président de la commission d'enquête.

FAIT A CERGY LE 23 NOVEMBRE 2011

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service de l'agriculture,
de la forêt et de l'environnement
animateur de la MISE
signé : Alain CLEMENT